

199

17. Sanatoriums et établissements de repos en villégiature pendant 1964

V: Départements

H: Ensemble; Sanatoriums; Y compris; pour tuberculose pulmonaires; autres que pour tuberculose; sanatoriums de nuit; Prophylactoriums; Etablissements de repos en villégiature; Y compris ambulances et polycliniques de villégiature; Sanatoriums balnéaires; nombre, lits; . . .

- 1) Y compris les sanatoriums autres que pour tuberculose près du Conseil central des unions professionnelles, du Ministère de l'agriculture et du Ministère de l'instruction publique

200

18. Fonds destinés au lits dans les hôpitaux et dans les établissements d'ambulance et de polycliniques dans le ressort des conseils municipaux vers 31.12.1964 d'après l'espèce des lits

V: voir rubrique 22 de la première partie

H: Total; Départements; Nombre, à 10 000 habitants

202

19. Centres de consultations d'enfants et de femmes pendant 1964

V: Départements

H: Ensemble; Y compris: d'enfants, de femmes, d'enfants et de femmes; Consultations desservies par un médecin; Ensemble; de toutes les consultations d'enfants nombres de celles qui sont desservies par un pédiatre; Consultations desservies par le personnel médical moyen; Total; dont dans les villages . . .

- x) Y compris 1 consultation d'enfant et 1 de femmes du poste médico-sanitaire à Bouchovo - établissement de subordination centrale.

Note: Dans les données des villages ne sont pas incluses 2 consultations de femme, 2 d'enfant et 39 de femme et d'enfant se trouvant dans les localités peuplées de type urbain. Les mêmes données sont rapportées aux villes et sont incluses dans le nombre commun des consultations.

203

20. Crèches dans les villes et dans les villages pendant 1964

V: Départements

H: Total; Permanentes; Saisonnaires; ensemble, dans les villes, dans les villages . . . nombre, lits . . .

- 1) Y compris les crèches entretenues par les coopératives agricoles.  
2) Quatre crèches permanentes à 120 lits et 31 crèches saisonnières à 952 lits dans les localités peuplées de type urbain.

204

21. Etablissements pour assistance médicale et prophylactique accordée aux femmes pendant 1964

V: Départements

H: voir rubrique 28 de la première partie

- 1) Y compris les lits dans les maternités indépendantes et dans les établissements sanitaires accordant une assistance d'accouchement.  
2) Y compris 1 consultation de femme du poste médico-sanitaire à Bouchovo - établissement de subordination centrale.

205

22. Etablissements pour assistance médicale et prophylactique accordée aux enfants pendant 1964

V: Départements

H: voir rubrique 29 de la première partie

206

23. Etablissements pour soins sociaux pendant 1964

V: Départements

H: Ensemble; Hospices pour invalides; Maisons pour vieillards; Hospices pour enfants invalides; Hospices pour enfants souffrant de maladies psychiques; Hospices pour des invalides élevés dans les établissements scolaires de production; Hospices pour souffrants de maladies psychiques; nombre, lits.

- x) Y compris 1 établissement de répartition.

xx) Y compris la Maison nationale pour vieillards.

24. Réseau pharmaceutique vers 31.12.1964<sup>1)</sup>

207

V: Départements; instituts des sciences et de recherches scientifiques, Instituts supérieurs de médecine; Instituts pour spécialisation et qualification des médecins.